



MAIRIE DE
FORCALQUIER

1 Place du Bourguet
04300 FORCALQUIER

☎ 04 92 70 96 97

ccas@ville-forcalquier.fr

AVIS

APPEL A PARTENARIAT



Centre Communal
d'Action Sociale

Publié le 11 avril 2022
Par voie d'affichage et sur le site internet

Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Forcalquier

Personne responsable de l'appel à partenariat :
Madame Charlotte SOULARD, Vice-Présidente du CCAS

Objet de l'appel à partenariat

Mise en place d'une mutuelle communale qui permettra à tous les administrés et les personnes exerçant une activité professionnelle sur la commune de Forcalquier de bénéficier de conditions tarifaires.

Les organismes sont invités à télécharger le cahier des charges sur le site internet de la commune de Forcalquier : www.ville-forcalquier.fr

Date limite de réceptions des offres

Le **Vendredi 20 mai 2022** à Mme la Vice-Présidente du CCAS de la commune de Forcalquier – 1 Place du Bourguet – 04300 FORCALQUIER

Critères des offres :

	Critères	Pondération
1	Formalisme et qualité du dossier de candidature.	10%
2	Rapport entre qualité des garanties et tarifs proposés. Niveau de prise en charge des besoins dentaires, oculaires et auditifs. Offres claires et modulables. Avantages complémentaires et actions de prévention. Etablir une proposition de tarifs garantis sur 2 ans (proposition de base) et une sur 3 ans (variante).	60%
3	Disponibilité, moyens déployés pour garantir une relation personnalisée et de proximité avec les assurés. Qualité de la communication.	30%

Demande de renseignements administratifs ou techniques / Adresse de transmission des offres

CCAS de la commune de Forcalquier
1 Place du Bourguet
04300 FORCALQUIER
Téléphone : 04.92.70.96.97

Pour information : Aucun texte d'ordre législatif ou réglementaire n'impose la mise en œuvre d'une procédure préalable de publicité et de mise en concurrence pour le choix d'un tel contrat de mutuelle. Toutefois, dans un souci de transparence, certaines collectivités se soumettent à une procédure ad hoc, en organisant un appel à partenariat reposant sur des critères de sélection (étendue des garanties par types de soins, tarifs de la cotisation, lisibilité du contrat engagement de maîtrise de l'augmentation des primes, etc)